

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 20/03/2024
Date d'affichage : 20/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Mylène DELORME - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Marylin MOUTET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Joël MALIGNIER - GAUTHIER Laurent

Excusés : - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS- Véronique AUGIZEAU- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024-031: Adoption du budget annexe 2024 du vieil Allan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2, les articles L 5217-10-1 à L5217-10-15 et LO 5217-12-2 à L 5217-12-5
VU la délibération n°2024- 019 en date du 12 mars 2024 adoptant le compte administratif 2023,
VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 26 mars 2024,
VU la délibération n°2024-030 en date du 02 avril 2024 décidant de l'affectation du résultat 2023,
Monsieur le Maire, expose le contenu du budget du vieil Allan de l'exercice 2024 en précisant les principales orientations,
Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget annexe du vieil Allan pour l'exercice 2024 tel que présenté,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif du vieil Allan de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	1 000	154 593, 70	155 593, 70
Recettes (€)	1 000	154 593, 70	155 593, 70

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mylène DELORME
Secrétaire de séance

Yves COURBIS,
Maire